

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 17 janvier 2018 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

15 élus sont présents : FROMONT Pascal, DEREGNAUCOURT Dany, CHRISTOPHE Pierre, DECARPENTERIE Danièle, SIROS Claudie, LECERF Hubert, D'HONDT Marie-Paule, BENDLEWSKI Maryline, GEUNS Marie-Claude, FRERE Florence, BECART Delphyne, DEREGNAUCOURT Christelle, ABRAHAM Grégory, SERGENT Olivier, ROUSSEAU Laurent

6 absents excusés : LAURENT Pierre (procuration à D.Deregnacourt) CASTELAIN Aurélie (procuration à C.Deregnacourt), JOPS Ingrid (Procuration à D.Bécart) ROSE Bertrand (procuration à P.Christophe) BOUTRY Stéphane (procuration à D.Décarpenterie) LIBBRECHT Bernard (procuration à G.Abraham)

2 absents : MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne,

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/ Décision Modificative N° 3.

M. Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires dont les orientations se résument ainsi :

Dépassement budgétaire au chapitre 16
Déduction d'une dépense au chapitre 21 qui ne sera pas effective.
Décision modificative N° 3 portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
165	0,00	950.00	950,00
2158	10 0000,00	-950,00	9 050,00

Vote 61/2017 : à l'unanimité 21 oui

Dans le chapitre 16, habituellement il n'y a que le compte 1641 (emprunts en cours) qui concerne le remboursement du capital de nos emprunts. Cette année, il a été rajouté un autre compte 165 (dépôts et cautionnements reçus) qui concerne le remboursement de cautions mises en place pour les loyers de nos appartements. (500 € commerce proximi + 450€ logement au-dessus de la poste).

2/Décision modificative n°4 :

M. Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires dont les orientations se résument ainsi :

Dépassement budgétaire au chapitre 73
Déduction d'une dépense au chapitre 67 qui ne sera pas effective.
Décision modificative N° 4 portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
678	4 000,00	- 1 168.00	2 832,00
739211	53 343,00	1 168,00	54 511,00

Vote 62/2017 : à l'unanimité 21 oui

Le compte 739211 concerne les attributions de compensation que l'on reverse à la Communauté de Communes pour nos charges transférées.

Le dépassement concerne le transfert de charge du mercredi récréatif depuis Septembre dernier donc une modification dans le montant des attributions de compensation à reverser.